

Mail reçu le 11/10/2022 à 00h16

VOIR PAGE SUIVANTE



Bassin d'Arcachon Ecologie

4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON
Tél.: 05 56 54 51 02

www.bassindarcachonecologie.org
arcachon.ecologie@free.fr

Association agréée
au titre de l'article L.141.1
du Code de l'Environnement
n° Siret 481 012 797 00017

Le 08 octobre 2022

Objet : Enquête publique du 12 septembre au 11 octobre 2022 sur le projet de travaux d'ensablement artificiel des plages d'Arcachon au Nord de Pyla pour la période 2023-2033

À ddtm-spe2@gironde.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après les observations de Bassin d'Arcachon Ecologie quant au dossier cité en objet.

	PROPOS LIMINAIRE
BASSIN D'ARCACHON ÉCOLOGIE	<p>Créée en 1989, Bassin d'Arcachon Ecologie est une association agréée en Gironde au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement, déclarée d'intérêt général.</p> <p>L'association œuvre à conserver, restaurer les écosystèmes et habitats naturels, à sauvegarder la biodiversité, à protéger l'eau, l'air, les sols, les paysages et le cadre de vie, à lutter contre les pollutions et nuisances en Gironde, et notamment dans le Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre.</p>
THÉMATIQUES	OBSERVATIONS
TERMINOLOGIE ET JUSTIFICATION DU PROJET	<p>Le dossier, fondé sur le mot « réensablement », décrit comme « positif » que le projet « permette de retrouver les qualités paysagères de la frange littorale originelle. »</p> <p>→ Considérant que l'étendue initiale des plages, au moins depuis le début des années 1970 et suivantes, n'avait jamais atteint le niveau post-travaux, il s'agit en réalité d'engraissements sableux expansionnistes, allant bien au-delà du seul maintien de plages.</p> <p>Il ne s'agit pas d'un «réensablement» mais bien d'un aménagement par ensablement artificiel visant une extension des plages.</p> <p>Mais ce seul but ne saurait justifier la destruction de l'écosystème.</p>
HISTORIQUE & PRÉSENTATION DU CONTEXTE	<p>Le dossier expose que « certaines plages peuvent se voir totalement immergées » et que « depuis fin 2003, le SIBA réensable les plages ».</p> <p>→ Cette présentation laisse croire que les plages ne sont submergées que depuis peu et que l'ensablement artificiel n'a commencé qu'en 2003.</p> <p>En fait les submersions des plages pylataises ont toujours eu lieu et l'ensablement artificiel par drague et rejet via un tuyau sur les plages se fait depuis plus de 50 ans, mais avec modération.</p> <p>2003 fût l'année du premier ensablement massif intéressant des volumes de près de 1,1 million de m³ de sable (!), élevant les plages à un niveau jamais atteint dans les six dernières décennies.</p> <p>S'agissant de l'historique, il est donc surprenant que le dossier ne retrace que les travaux menés depuis 2011.</p>

<p>HISTORIQUE & PRÉSENTATION DU CONTEXTE (suite)</p>	<p>D'ailleurs, comme on pouvait s'y attendre, le dossier ne fait mention d'aucun examen du benthos antérieur à l'ensablement massif de l'hiver 2002-2003.</p> <p>→ Quid de la référence correcte constituée par l'état originel et peu perturbé du biotope, soit au plus proche l'année 2001, pour laquelle une étude avait été réalisée ? (<i>Protection du littoral du Pyla sur Mer, Étude d'impact - Sogreah décembre 2001</i>)</p> <p>S'agissant encore de la présentation du contexte, le reportage photographique qui montre des plages opulentes fut effectué mi-mars 2021, soit juste après un ensablement massif.</p> <p>→ Cela fausse l'appréciation du contexte.</p>
<p>LES SITES DE PONCTION</p>	<p>5500 m³ de sable seraient extraits en 10 ans sur ...:</p> <ul style="list-style-type: none"> • ... LE BANC BERNET, LE BANC DU MOULLEAU pour 450 000 m³ : - Le Bernet Ouest serait ponctionné 5 fois de 30 000 m³ (150 000 m³ en 10 ans). - Le Banc du Moulleau subirait 10 extractions de 30 000 m³ soit 300 000 m³. <p>→ Relégués au rang de gisements de sable, les bancs Bernet et du Moulleau sont avant tout des habitats Natura 2000 1110 -Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine, décliné dans l'habitat 1110-2 - Sables moyens dunaires (façade atlantique) et 1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse.</p> <p>La fiche de l'habitat 1110, au titre des menaces, indique que celui-ci est susceptible « de faire l'objet d'une exploitation directe par extraction, et la composition des peuplements peut être soumise à des fluctuations spatio-temporelles importantes [...] l'exploitation directe par extraction du sable mérite un examen préalable des faunes existantes. »</p> <p>En l'occurrence, cet examen minimise radicalement les incidences écologiques, notamment sur les espèces liées au fond sableux.</p> <p>Il apparaît que le choix de ces sites d'extraction est lié à la proximité des plages à engraisser... sans égard pour la sensibilité écologique des milieux sollicités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tant que « site terrestre », il est également prévu de ponctionner notamment le secteur de Pereire, « en fonction de [son] niveau d'ensablement. » Au total, 100 000 m³ pourraient ainsi être issus des sites terrestres (10 000 m³ / an). <p>→ Il est surprenant d'assimiler Pereire à un « site terrestre » attendu que le sable ne peut être extrait que de la plage, c'est-à-dire du Domaine Public Maritime, un écosystème vivant.</p> <p>Enfin, de tels volumes posent question, d'autant que ces opérations au résultat éphémère, constamment renouvelées, ont des conséquences écologiques et, accessoirement, financières.</p>
<p>PROCÉDÉS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • LE DRAGAGE, LE DÉPÔT, LE NIVELLEMENT <p>Le dragage se fait à l'aide d'un bateau-drague équipé d'une élinde et d'une turbine qui aspirent et broient la faune. C'est l'effet amont.</p> <p>C'est pourquoi une nuée de goélands attend sur la plage au pied du jet de sable : crabes, poissons, araignées de mer, coquillages broyés leurs sont livrés.</p> <p>A l'aval, notamment lorsqu'il est projeté par rainbowing, le sable enfouit et détruit rapidement les habitats, la flore et la faune des plages.</p> <p>Enfin, de lourds engins mécaniques (tractopelles, énormes camions...) procèdent sur les plages et même dans l'eau à des recreusements, déplacements, nivellements entraînant des tassements et destructions supplémentaires.</p> <p>→ Chacune de ces actions porte sur chaque site préjudice à l'écosystème.</p>

**EFFONDREMENT
DE LA
BIODIVERSITÉ**

• **« DÉFICITAIRE » / « EXCÉDENTAIRE »**

Le dossier établit que « Le projet consistera toujours à prendre le sable des zones excédentaires pour le répartir sur les zones déficitaires. »

→ **Cette description anthropocentrée de sites « excédentaires » et « déficitaires » « oublie » que le sable se dépose au gré des vents, courants, vagues et que les espèces s'établissent naturellement en fonction des biotopes ainsi créés.**

Conséquemment, les déplacements artificiels de sable détruisent le biotope et la biocénose associée.

• **UN IMPACT MASSIF ET SANS CESSER RÉITÉRÉ!**

L'étude avance « la résilience qui caractérise les populations de macrobenthos », concluant que « l'incidence sur le réseau trophique ne sera pas discernable ».

→ **A contrario, au chapitre des effets du dragage il est dit que dans l'habitat *Sables moyens dunaires (1110-2)*, « le benthos sera entièrement détruit à l'endroit du passage de la drague » et que « L'espèce souffrant le plus des opérations répétées est la Grande mactre (*Mactra glauca*) ».**

Il est pourtant fallacieusement prétendu ailleurs que, par exemple, cette espèce « se maintient à niveau convenable ».

→ **Au contraire, au Bernet, il fut constaté que la « population de grandes mactres a été significativement affectée. Celle-ci n'a pas disparu mais les effectifs sont au-dessous de 10 adultes/1000 m² contre 110 en 2001. » (Étude postérieure à l'ensablement massif de 2003)**

C'est donc à un effondrement de cette population que l'on a assisté dès le premier ensablement massif. Et cette destruction se poursuit année après année !

Il en va de même pour les crabes de sable et les araignées de mer qui n'ont jamais retrouvé leur niveau de 2001.

Rappelons qu'il faut deux ans à la Grande Macre ou à l'Araignée de mer pour atteindre l'âge où elles peuvent commencer à se reproduire.

Quant aux poissons de fond, la drague a peu de chance de les épargner.

La « recolonisation » des milieux est donc sans avenir sur des écosystèmes constamment perturbés.

S'agissant des dépôts de sable, il est précisé que sur *l'estran de sable fin (1140-3)* ils entraîneront « l'enfouissement et la destruction de la faune benthique ». Mais le dossier dénie tout impact... **sans le prouver car le comparer aux effectifs de 2001 montrerait là aussi un effondrement!**

Ainsi, les moulières, les herbiers à zostères naines et zostères marines et les massifs d'hermelles qui constituent des habitats pour bien d'autres espèces disparaissent et n'ont depuis 2001 pas retrouvé leur niveau normal, ce qui a un effet domino sur la biodiversité.

Quant aux *Laisses de mer sur substrat sableux (1210-1)*, habitat décrit comme rare... cela en principe est faux. **Principale cause de la rareté ponctuelle du « varech »: le retrait quotidien par cribleuse de cet habitat sur un grand nombre de plages.**

• **ENFOUISSEMENT D'UNE IRREMPLAÇABLE NICHE ÉCOLOGIQUE**

L'ensablement massif recouvre sur plusieurs centaines de mètres au Moulleau et à Pyla, la bordure d'aliols-argile constituant la limite du chenal. Cette frange argileuse, riche de cavités de toutes tailles, constitue une extraordinaire niche écologique, accueillant crevettes, crabes, homards, poissons, mollusques, etc.

	<p>Mais le recouvrement de cet habitat entraîne un dramatique et redoutable appauvrissement de la faune marine.</p> <p>→ Le dossier ne mentionne pas cette frange argileuse qu'il est crucial de préserver de tout ensablement artificiel.</p> <p>La flore et la faune étaient, il y a quelques décennies, particulièrement abondantes. Elle a dramatiquement régressé.</p> <p>Nous joignons, à la fin de cette contribution, sur ces sujets, un article de Reporterre paru en juin 2022.</p>
COÛT	<ul style="list-style-type: none"> • EN BALANCE <p>Le montant des travaux sur 10 ans est estimé à 2 500 000 € HT.</p> <p>→ Il semble nécessaire de jauger cet énorme coût au regard des objectifs visés et du caractère extrêmement éphémère des « résultats ».</p> <p>Il importe également de le comparer aux autres possibilités d'aménagements et, enfin, de mettre en balance le coût pécuniaire avec le coût écologique et ses conséquences induites, notamment quant aux activités de production primaires dépendant d'un écosystème sain et vivant, à savoir la pêche et l'ostréiculture.</p>
CUMUL D'INCIDENCES	<ul style="list-style-type: none"> • AU CAP FERRET AUSSI ! <p>En avril-mai 2022 eut lieu une enquête publique relative à l'ensablement artificiel des plages de Lège-Cap Ferret.</p> <p>→ Les enquêtes publiques étant disjointes, l'impact des travaux de dragage et dépôt n'est jamais évalué dans sa globalité. Or l'écosystème concerné est le même.</p> <p>Il y a donc là une insuffisante d'évaluation.</p>
MIGRATION DES SABLES	<ul style="list-style-type: none"> • MOBILITÉ <p>Sauf erreur de notre part, le dossier évoque très peu la question de la migration des sables, postérieurement à leur dépôt sur les plages arcachonnaises et pylataises.</p> <p>Il est seulement fait état de ce que : « En cas d'inondations par submersion marine, les plages seront déstabilisées et les sables seront emportés au large ».</p> <p>→ En réalité, la marée ordinaire suffit à ce qu'une très grande partie du sable apporté artificiellement soit, peu après son dépôt, balayée des plages et emportée par les marées, clapot, ressac et la houle.</p> <p>Ainsi, depuis le premier ensablement massif de 2003 et sitôt après chaque apport d'envergure, le Nord-Ouest du Bernet, le Nord de Pereire, le Sud de l'Île aux Oiseaux subissent de considérables flux de sable.</p> <p>Ces migrations des sables, outre qu'elles illustrent le peu de résultat des travaux, nuisent aux écosystèmes, à la navigation, aux parcs à huîtres. Et ceci n'est pas évalué dans les études.</p>
DURÉE DE L'AUTORISATION	<ul style="list-style-type: none"> • 10 ANS, C'EST TROP ! <p>L'autorisation est sollicitée pour une durée de 10 ans.</p> <p>→ Ceci ne permet pas de remettre en question ces travaux durant cette ans, une durée excessive au vu de la situation très évolutive des sites concernés.</p>
FACE AU CHAOS CLIMATIQUE...	<ul style="list-style-type: none"> • ... UN PROJET INUTILE <p>La justification du projet (chap.2, contexte de la demande) dit « Le littoral Atlantique subit un amaigrissement chronique de ses plages. »</p>

	<p>Le dossier évoque également l'actuel bouleversement climatique, notant que selon le dernier rapport du GIEC, « <i>le niveau des mers devrait augmenter de 43 cm environ d'ici 2100 dans un monde à +2°C, mais de 84 cm dans un monde à +3° ou 4°C.</i> »</p> <p>En dépit de cette rapide augmentation, déjà perceptible, le projet est évalué (page 28) comme ayant un effet direct et temporaire « <i>positif</i> ».</p> <p>→ En réalité, le rôle préventif des ensablements n'a jamais été démontré. Au contraire, et comme le mentionne le dossier « En cas d'inondations par submersion marine, les plages seront déstabilisées et les sables seront emportés au large. »</p> <p>D'ailleurs le sable, une fois déposé, est rapidement emporté par les marées, d'autant plus vite aux grandes marées ou lors des épisodes tempétueux.</p>
<p>ALTERNATIVES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • POSSIBILITÉS INEXPLORÉES <p>Il est démontré que les perrés visant à fixer artificiellement le trait de côte offrent une surface réfléchissante pour les houles et clapots, ce qui facilite la remise en suspension des sables de l'estran et contribue à l'amaigrissement des plages.</p> <p>→ Mais aucune conséquence n'est tirée de ce constat pour envisager une modification de ces aménagements ou d'installer des ouvrages de confortement (restauration ou amélioration des épis, autres ouvrages).</p>
<p>CONCLUSION</p> <p>Le but majeur de ces engraisements artificiels n'est plus dissimulé : étendre les plages pour les proportionner à l'ambition d'une attractivité touristique démesurée.</p> <p>Menées au-delà du raisonnable, ces interventions coûteuses mais au résultat éphémère détruisent durablement la vie des sites d'extraction comme celle des sites de dépôt.</p> <p>Elles portent à l'écosystème un préjudice dont il ne se relève plus.</p> <p>Or la lagune mésotidale qu'est le Bassin d'Arcachon constitue une encoche exceptionnelle dans les 200 km du linéaire du cordon littoral landais.</p> <p>C'est un site d'une immense richesse écologique, un lieu de reproduction et une nurserie pour la vie marine. C'est à ce titre que la Baie est protégée en tant que ZNIEFF, ZICO, Sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitat et de la Directive Oiseaux, Parc Naturel Marin...</p> <p>Les « gestionnaires » du Bassin d'Arcachon ont donc de grandes responsabilités pour la conservation des écosystèmes et empêcher tout crime contre la vie naturelle du site.</p> <p>Sauf à considérer que le Bassin d'Arcachon n'a plus lieu d'être protégé et n'est plus qu'une piscine stérile, la destruction massive de la vie de l'estran, des bancs et hauts fonds n'est pas défendable.</p> <p>Pourtant, le dossier minimise les impacts écologiques du projet, ne propose que des précautions négligeables et envisage de reconduire encore la pression exercée pour 10 ans, sans évoquer aucune alternative en termes de procédés modérés, d'aménagements légers, de maintien des laisses de mer naturelles, de repli face à l'érosion.</p> <p>Pour ces raisons, nous vous demandons, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir donner <u>un avis négatif</u> au projet soumis à la présente enquête publique.</p>	

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions, Monsieur le Commissaire enquêteur, de croire en l'expression de notre sincère considération.

Pour Bassin d'Arcachon Écologie, la présidente, Françoise Branger



Investigation
par
Léa Guedj

Article paru
le 7 juin 2022

Enquête – Eau, rivières, océans

À Arcachon, l'absurde déplacement de sable abîme l'écosystème

Pour accueillir les touristes, les plages du bassin d'Arcachon sont engraisées de milliers de mètres cubes de sable prélevé dans le milieu marin. Au prix d'une atteinte à la biodiversité intolérable pour les associations locales.



Bassin d'Arcachon (Gironde), reportage

En cette fin mai ensoleillée, la plage de Pereire accueille déjà quelques plaisanciers, venus profiter de la douceur exceptionnelle. Si le sable n'est pas encore recouvert de serviettes, leur tranquillité est quelque peu perturbée par la présence d'un étrange bateau, à quelques mètres. Surnommée *Dragon*, il s'agit d'une drague qui aspire le sable dans le fond de l'eau du chenal.

Une façon de dégager l'accès pour les bateliers qui assureront la liaison entre Arcachon et le Cap-Ferret, de l'autre côté du bassin, cet été. Cela s'avère « nécessaire » à la suite de l'ensablement provoqué par la houle pendant l'hiver, explique le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba), présidé par le maire d'Arcachon et chargé de piloter ces travaux d'un coût de 250 000 euros.



Le mélange d'eau et de sable, aspiré à travers un bras articulé (l'élinde), traverse la plage dans un tuyau noir apparent, une conduite de refoulement. De l'autre côté de la jetée, une pelleuse prélève du sable pour le placer dans des camions. L'un après l'autre, dans un ballet incessant, ils se dirigent plus au nord pour vider leur cargaison. Celle-ci est ensuite répartie avec un tractopelle. 20 000 m³ de sable sont ainsi déplacés depuis la jetée vers la plage du Mouleau (Arcachon), d'avril à juin.

Pour les touristes et professionnels du secteur, c'est la promesse d'une grande plage pendant l'été, même à marée haute. Mais pour Françoise Branger, membre de l'association Bassin d'Arcachon Écologie, c'est un « triste spectacle, une absurdité. Ce sont des engins lourds qui roulent avec d'énormes pneus. La pelleuse prélève là où le sable est mouillé, où l'on sait qu'il y a de la vie. »



Les travaux de réensablement. © Léa Guedj/Reporterre

Et encore, si cette opération est répétée chaque année, elle est toutefois « *plutôt modérée* ». En février, ce sont près de 160 000 m³ de sable qui ont été aspirés par l'imposant navire *Côtes de Bretagne* sur 82 hectares du flanc est du banc de Bernet. (2). Des travaux à 500 000 euros qui ont lieu tous les deux ans.



L'imposant navire « *Côtes de Bretagne* » rejetant du sable prélevé. © Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon

« **Tout ce qui passe par les turbines est broyé** »

Les pieds dans quelques centimètres d'eau sur le banc de Bernet, Françoise Branger observe le forage d'un bernard-l'hermite et le frétaillement des petites crevettes. Née sur le bassin, l'Arcachonnaise l'a parcouru de long en large et en scrute la biodiversité qui s'effondre sous l'effet de la surfréquentation et de la pollution, mais aussi, selon elle, des ensablements massifs.

« *Le banc de Bernet n'est pas suffisamment considéré, alors qu'il y a des oiseaux d'eau qui viennent y pêcher tous les matins* », note-t-elle. Mais lorsque le fond de l'eau est aspiré par la drague, « *tout ce qui passe par les turbines est broyé* ». Au pied de l'arc-en-ciel de sable projeté, « *on voit toute une troupe de goélands et de mouettes, parce qu'ils y trouvent des coquillages ouverts, en morceaux, des araignées de mer et des crabes décortiqués* ».



Françoise Branger : « C'est une absurdité. » © Léa Guedj/Reporterre

Une étude préalable aux opérations a d'abord été réalisée en 2001, en amont des travaux les plus massifs qui ont eu lieu à l'hiver 2002-2003 (1,1 million de mètres cubes). L'auteur du rapport, Xavier de Montaudouin, spécialisé dans l'étude de la biologie et l'écologie de la faune littorale, notait l'abondance de grandes mactres et « *de nombreux invertébrés entrant dans le régime trophique de poissons tels que les soles, les rougets, les turbots, les bars et les dorades* ». Il est aussi apparu que le chenal du Pyla présentait de « *larges tâches de moules* ».

Des « pièges écologiques »

Pour la plupart des espèces concernées, « *la recolonisation sera rapide* », prévoyait alors le chercheur. Par exemple, « *si le clapage n'est pas trop ponctuel, les mactres pourront sans doute se maintenir à la surface, ou recoloniser ces fonds* ». D'après une synthèse des études réalisées tous les deux ans, parue en août 2021, sur le banc de Bernet, le nombre d'espèces benthiques (vivant en contact avec les fonds) est passé de 30 à 14 en vingt ans. L'auteur considère malgré tout que « *la faune de la partie orientale des bancs de Bernet peut être aujourd'hui considérée comme dans un état d'équilibre dans un contexte de perturbation continue* ».

Une affirmation qui fait bondir Françoise Branger, de Bassin d'Arcachon Écologie : « *Ne pourrait-on pas davantage dire que la faune est actuellement dans un état de déséquilibre continu en raison des perturbations ? On nous dit que les espèces recolonisent, mais il faut par exemple aux mactres deux ans pour atteindre le stade de la reproduction, sauf qu'on drague tous les deux ans.* » Quant aux récifs d'hermelles, des concrétions sableuses formées sur les épis rocheux par des vers, abritant une faune très diverse et classés Natura 2000, ils seraient rapidement recolonisés après chaque enfouissement, selon l'étude. En réalité, cela en fait de véritables « *pièges écologiques* » selon Françoise Branger, rendant la recolonisation « *sans avenir* ».

« L'espèce ayant le plus souffert est la grande mactre. »

De fait, il apparaît que la méga et la macrofaune, notamment des mollusques, n'ont jamais retrouvé leur état initial après 2003. *« L'espèce ayant le plus souffert est la grande mactre »*, précise l'étude. Les moules, elles, ne sont pas parvenues à se réinstaller durablement. Il n'y en a tout simplement plus aujourd'hui dans le chenal du Pyla. Une perturbation du milieu que Xavier de Montaudouin qualifie de *« compromis »*. Car la méthode de réensablement utilisée est *« moins nocive »* que celle qui était pratiquée avant les années 2000. Du sable dunaire était alors prélevé en milieu terrestre et apporté par camions sur les plages. *« Ce sable était tellement léger que très vite il partait »*, se souvient-il.

« En termes d'écologie, depuis le temps qu'on fait les suivis, il n'y a pas d'évolution majeure visible, résume Xavier de Montaudouin. C'est difficile d'en voir parce qu'il y a déjà une énorme variabilité dans ce milieu, donc parfois une tempête peut avoir plus d'impact qu'un dragage. » Les herbiers de zostères par exemple, qui sont des zones de biodiversité abondante et des stabilisateurs de sédiments, peuvent être victimes d'une forte turbidité de l'eau, c'est-à-dire une grande quantité de matière en suspension dans l'eau qui empêche une partie de la lumière de pénétrer et donc la photosynthèse. *« Et les tempêtes justement, peuvent entraîner beaucoup plus de matière en suspension que les dragages »*, souligne-t-il.

« La vie disparaît, elle est étouffée »

Mais pour Frédéric Lamothe, plongeur-photographe dans le bassin depuis plus de trente ans, ce sont bien les opérations de dragage et de réensablement qui provoquent une forte turbidité : *« Pendant un à deux mois, on n'a même pas un mètre de visibilité. Et cette année on ne peut pas dire que ce soit lié à une grosse tempête, car il n'y en a pas eu. »* Il en veut pour preuve cette photo, prise au mois de février, pendant la période de réensablement des plages de Pyla-sur-Mer.



Frédéric Lamothe : « Pendant un à deux mois, on n'a même pas 1 mètre de visibilité. » © Frédéric Lamothe

Lui qui a l'habitude de capturer la magie des fonds marins du bassin avec son objectif déplore le manque de considération pour la vie marine du bassin :
« Depuis quatre ans que j'ai commencé à diffuser mes photos, je me suis rendu compte que les gens pensent qu'il n'y a rien dessous. Ils ne voient qu'une eau saumâtre et ne s'inquiètent pas de ce qu'il y est fait comme travaux. Le bassin n'est considéré que comme un port. »

Il s'aperçoit que « l'eau du bassin est trouble, impraticable. Au niveau des zostères, il y avait des hippocampes. Aujourd'hui, il n'y en a plus, j'ai croisé le dernier spécimen en janvier 2013. La vie disparaît, elle est étouffée. Ce que je trouve étonnant, c'est qu'il n'est jamais fait mention des dragages ou du réensablement dans les différentes études faites pour trouver les causes de cette disparition ».



Frédéric Lamothe : « Au niveau des zostères, il y avait des hippocampes. Il n'y en a plus. » © Frédéric Lamothe

Frédéric Lamothe déplore aussi l'absence de suivi des conséquences sur les poissons. Dans l'étude préalable de 2001, il était pourtant bien précisé que *« le bassin est une zone de nurserie ou de reproduction (seiches, rougets, soles, dorades, crevettes roses, etc.) »*. Le choix s'est donc porté sur la période de janvier et février pour réaliser les travaux, afin d'éviter la période des migrations, à partir de mars. *« Évidemment, ça ne satisfait pas toutes les espèces, admet Xavier de Montaudouin. Par exemple, les crevettes aiment bien rentrer l'hiver pour aller dans les herbiers. Mais de toute façon, on n'a aucune idée de l'impact que peuvent avoir ces travaux sur ces populations qui migrent. »*

Dans le dossier d'enquête publique concernant les opérations de réensablement des plages du Pyla-sur-Mer entre 2016 et 2026, il est simplement indiqué que *« les espèces halieutiques pourront être affectées indirectement par la destruction des espèces benthiques, situées au bas de la chaîne alimentaire »*. Quant aux espèces démersales qui vivent sur ou à proximité des fonds (comme la sole par exemple), une partie *« peut être prise dans le système d'aspiration de la drague. L'impact est mortel dans la plupart des cas »* et il pourra être *« notable »* pour les populations de poissons plats qui ont tendance à se cacher dans le sable en cas de menace. Mais *« compte tenu du fait que la zone est extrêmement réduite à l'échelle de celles fréquentées par ces espèces sur les passes du bassin d'Arcachon, l'effet restera très faible »*, est-il indiqué.

Pêcheur dans le bassin pendant trente-neuf ans, Patrick assure toutefois qu'à proximité des zones de réensablement, *« il n'y plus rien à manger, c'est devenu très pauvre »*. Selon lui, soles et petits turbos sont aspirés dans le fond de l'eau. Quant à la seiche, *« elle n'entre pas, car elle aime l'eau claire »*. *« Autour des travaux, l'eau est troublé et ça fait un bruit pas possible, adhère Delia, pêcheuse au filet, au casier et à pied depuis 2012. Ce sont des zones qui deviennent impêchables, les pertes de revenus sont importantes. »*

Insondables courants

Ces déplacements soudains de dizaines de milliers de mètres cubes de sables, Jean-Luc, ostréiculteur dans le bassin depuis quarante ans, est persuadé d'en subir les conséquences sur son parc de Bélisaire, côté Cap-Ferret, qu'il exploite depuis quinze ans. Après les travaux de réensablement, « *on constate la montée des parcs, à cause du sable apporté par les courants* », dit-il. Sur une barre, l'ostréiculteur nous montre la hauteur de l'ensablement parfois atteinte à marée descendante sur certaines cultures d'huîtres qui se retrouvent saturées de sédiments.



Jean-Luc, ostréiculteur, montre la hauteur de l'ensablement parfois atteinte à marée descendante. © Léa Guedj/Reporterre

Ce résultat est « *peu probable, car les courants dominants tendent à pousser le sable vers l'extérieur du bassin sur ces zones* », analyse Florian Ganthy, chercheur en dynamique sédimentaire et modélisation numérique au sein de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) d'Arcachon. Mais impossible de le vérifier formellement, car « *il n'y a pas d'étude précise à ce sujet ; on est en train de développer un modèle de transport sédimentaire* », annonce-t-il.

« C'est allé trop loin, ça devient Disneyland. »

Toujours est-il qu'au bas du parc à huîtres de Jean-Luc, « *une butte de sable s'est formée, ensevelissant des herbiers de zostères, un habitat précieux pour nombre d'espèces, notamment les seiches qui viennent y pondre et fixer leurs œufs en grappe* ». Une perte d'autant plus importante que « *les zostères empêchent le sable de s'amasser, car ils se lèvent et ondulent quand l'eau monte* », décrit-il.

Bien d'autres raisons expliquent la disparition des zostères dans le bassin, concède Jean-Luc, comme la pollution, l'activité balnéaire et touristique, mais « *ces opérations n'arrangent certainement pas les choses* ». « *Difficile de cracher dans la soupe*, confie de son côté Pierrick, ostréiculteur dans le bassin depuis vingt-cinq ans. *On a besoin des touristes, par exemple pour les dégustations d'huîtres. Mais là, c'est allé trop loin, ça devient Disneyland.* »